

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julie Thibault	Numéro de permis 2015893	Date d'inspection Le 12 mai 2022
Nom de l'établissement Garderie chez Julie		Numéro de téléphone (506) 284-0238
Adresse 7692 17 Route Kedgwick NB E8B 1W5		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur, Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(b)(iv)	12 mai 2022	12 mai 2022
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien; Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	39(2)(a)	12 mai 2022	12 mai 2022

Commentaires généraux
- Le ratio est respecté lors de mon inspection. - Inspection débutée le 4 mai, mais aucun enfant présent, donc retournée le 12 mai pour terminer. - L'armoire de produits toxiques est maintenant barrée à clé. - Les adresses complètes des contacts d'urgence sont maintenant ajoutées au dossier. - La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis. La licence sera recommandée pour une autre année.

original signé par
Janel Aubut

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 mai 2022

Date

original signé par
Julie Thibault

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 mai 2022

Date